

BUREAU 17 JANVIER 2024 – 14h30 – Vaas

Mme Cohu est excusée, M. Dupuis, Mme Reymond et M. Roncière sont absents.

Cf. annexe 1 Emargement

Mme Latouche ouvre la séance en exposant le fait que ce bureau sera surtout l'occasion de faire des points d'informations divers.

POINT 1 : présentation de l'exercice budgétaire 2023.

Il est fait la présentation de l'exercice budgétaire sur 2023 par M. Weber Régnier et Mme Latouche (annexe 2 – *document modifié suite au bureau syndical*).

Mme Latouche précise que le budget du PETR pour l'année 2023 sera présenté à l'équilibre, tant en investissement qu'en fonctionnement. Le PETR possède une ligne d'investissement en excédent, qui est utilisée par le PETR comme fonds de roulement, permettant ainsi de ne pas toucher la ligne de trésorerie.

La participation pour 2024 ne peut pas être réduite de moitié afin de rembourser pour moitié la créance de fonctionnement du PETR mais mettrait en difficulté le fonctionnement du Pays pour son fonds de roulement. Nous allons constituer un dossier de procédure dérogatoire permettant de basculer l'excédent d'investissement vers la ligne de fonctionnement, procédure qui dans le droit commun du Code Général des Collectivités Territoriales est interdite. Nous pourrions ensuite faire un virement aux communautés de communes pour remboursement.

M. Boussard propose une autre solution qui pourrait être trouvée, à condition qu'elle soit réalisable, qui consisterait en une subvention d'investissement du montant demandé.

Mme Grelet-Certenais préférerait récupérer cette ligne en fonctionnement, néanmoins les élus sont favorables à une solution proposée par le PETR, tant qu'elle aboutit au remboursement de la somme.

M. Weber Régnier précise que la subvention d'investissement pourrait être fléchée sur des projets d'équipements intercommunaux, si cette solution est réalisable. Une compétence doit néanmoins être partagée entre les intercommunalités et le PETR pour que cela le soit. Mme Latouche ajoute que ce serait une ligne à ajouter au plan de financement desdits potentiels équipements. Le PETR va creuser cette question, et revenir vers les élus du bureau.

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont présentées à l'équilibre. Mme Latouche rappelle l'importance de cet équilibre après des années de déficit. Le pays a un budget équilibré sans aucune augmentation des participations.

Quelques rattachements de recettes prévus en 2023, et arrivant en début 2024, notamment du LEADER permettront cet équilibre budgétaire.

Mme Latouche précise que l'écart entre le prévisionnel et le réalisé sur les lignes de Ressources Humaines s'explique par plusieurs vacances de poste, dont la dernière, celle de direction.

Mme Latouche précise que le PETR arrive à la fin de la programmation LEADER, avec des dossiers à présenter sur 2024.

Mme Latouche présente la participation des communautés de communes, sachant que cette dernière baisse due à la baisse du nombre d'habitants. Aujourd'hui le nombre d'habitant est estimé à 72 832 habitants (INSEE 2021). La participation de 1^{er} niveau des communautés de communes devrait s'élever, avec un montant par habitant de 5.48€, à 399 119.36€ pour l'année 2024.

M. Weber Régnier présente les actions prévues sur 2024 par service, notamment pour les services Culture-Patrimoine, Développement Territorial et Energie Climat qui seront proposées au Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2024.

Un point est fait sur la Charte Forestière et son calendrier par M. Weber Régnier afin de préciser qu'un OS de prolongation de marché va être réalisé, afin de pouvoir terminer l'étude initialement prévue pour être terminée avant fin janvier 2024.

M. Weber Régnier et Mme Latouche présentent le budget prévisionnel de fonctionnement de la structure, qui s'élèverait à un peu plus de 460 000€ et comprend toutes les dépenses de fonctionnement de la structure.

Les dépenses en Ressources Humaines pour l'année 2023 étaient de 319 668.25€ et s'expliquent par de nombreuses vacances de poste sur 2023.

Le budget prévisionnel pour l'année 2024 serait d'environ 460 000€, comprenant les frais de ressources humaines à hauteur de 369 269.22€ (ce montant s'explique par le fait que la plupart des vacances de poste de 2023 sont comblées sur 2024) et les charges fixes de la structure d'environ 90 000€. Les dotations intercommunales seront d'environ 400 000 euros et donc en deca du montant total de nos charges fixes.

La participation totale de premier niveau des communautés de communes diminuera avec la perte des habitants mais restera stable au montant par habitant, telle qu'elle est depuis 2013, c'est-à-dire de 5.48€ par habitant.

La participation de 2nd niveau ne comprendra plus le WebSIG, puisque depuis le 1^{er} janvier 2024, l'adhésion des collectivités à Sarthe Numérique suffit pour pouvoir profiter des services des applications cadastrales. Elle comprendra en revanche le remboursement des frais liés à la prestation sur les indicateurs de suivi du SCoT, ainsi que la participation des intercommunalités liée à l'étude de faisabilité environnementale des sentiers au fil du Loir. Ces deux montants de participation prévisionnels cumulés amènent la participation totale des communautés de communes à 5.73€ par habitant.

POINT 2 : Informations RH

M. Weber Régnier informe le bureau syndical de la démission de M. Julien Hardy, chargé de mission sur l'inventaire du patrimoine, qui quittera la structure le 29/02/2024. Le détachement de Mme Barioz-Aquilon arrivant à terme au 17/07/2024, cette dernière devrait tenir le PETR informé de son retour autour du 17/04/2024 (3 mois avant). Il est proposé au bureau syndical d'attendre le retour de Mme Barioz-Aquilon avant de voir sur la publication d'une nouvelle offre d'emploi. Les membres du bureau valident cette proposition.

Concernant le Système d'Information Géographique (SIG), il a été remonté à M. Weber Régnier lors d'un entretien avec le DGS du Pays Fléchois un besoin de pérennisation de leur poste de sigiste. Aujourd'hui il existe au niveau de la communauté de communes du pays Fléchois un poste avec des missions définies mais temporaires (contrats de 6 mois), et une volonté de pérenniser ce poste.

Il est proposé aux élus du bureau de réfléchir à la nécessité d'avoir un poste partagé, mutualisé ou porté par le Pays, ainsi que le pourcentage des missions dédiées, mis à disposition par le Pays Fléchois pour le PETR, couvrant le périmètre des 3 communautés de communes.

M. Weber Régnier précise qu'il est connu que les services internes aux 3 communautés de communes réalisent des missions de SIG, mais qu'il peut être intéressant de voir le développement de ce type de service afin de pérenniser et renforcer l'ingénierie dédiée sur le territoire.

M. Boussard explique que le département possède un service de SIG, qui ne coûte aujourd'hui rien aux collectivités. Ensuite, le SIG doit rester à l'échelle intercommunale, un tel service n'a pas lieu à être mutualisé à l'échelle du Pays.

M. Weber Régnier répond que les missions d'un SIG doivent être bien fléchées et déterminées au service du territoire en proximité.

M. Boussard répond qu'effectivement, mais il faut dans ce cas préciser sur quelles missions.

M. Chauvin précise qu'aujourd'hui, au sein de prestations externalisées dédiées, la prestation de SIG est incluse et qu'il ne faut pas refaire le travail.

M. Hubert demande à M. Boussard des précisions sur l'échelon départemental, afin de savoir où l'on se situe. M. Boussard répond que Sarthe Numérique a pris la main sur ce service, et qu'ils espèrent recruter prochainement (d'ici l'été 2024), pour avoir un service mis à disposition des territoires sur le même principe que le conseiller numérique aujourd'hui.

Mme Latouche précise que ce poste pourrait être défini selon les besoins remontés des territoires, des communes.

Mme Grelet-Certenais précise que ça pourrait aussi être une mise à disposition du poste pour les communautés de communes qui le désirent.

M. Weber Régnier précise que le but aussi, est de pouvoir donner de la stabilité à une personne qui est aujourd'hui en contrat sur le territoire pour pouvoir la pérenniser. Ce dernier propose d'engager la réflexion sur les remontées de besoin des territoires à l'échelle du Pays avant de refaire des propositions aux élus.

Mme Latouche propose d'y réfléchir, et voir si on peut y joindre des recettes de fonctionnement comme c'était le cas à l'époque où une mission SIG était portée au PETR (aides FEDER).

M. Boiziau ajoute que le besoin de lisibilité se fait à l'échelle du Pays, mais qu'il doit aussi l'être au niveau du Département. La mise à disposition d'un tel service servira-t-elle aussi bien qu'une personne que l'on aurait également au niveau du Pays, en pérennisant le poste du pays Fléchois ?

La réflexion se fera donc à l'échelle du PETR, avec des propositions qui seront faites dans un bureau ultérieur.

POINT 3 : Avancement du dossier « Sentiers au fil du Loir »

M. Weber Régnier rend compte de l'avancée du dossier « Sentiers au fil du Loir ».

Une réunion avec le Conseil de Développement a été réalisée, afin de clarifier les différents sujets du projet.

Le CPIE, prestataire de l'étude de faisabilité, a aujourd'hui travaillé une cartographie, sous format SIG, du sentier tracé par le Conseil de Développement et commencé à superposer les couches du sentier avec les données qu'ils possèdent déjà en termes faunistiques et floristiques.

Ils n'ont pas commencé l'étude d'inventaire, tant qu'il n'y a pas eu de concertation / d'information auprès des propriétaires concernés.

Une réunion est prévue avec des techniciens en lien avec le service aménagement des 3 communautés de communes, ainsi que l'Office du Tourisme pour les informer et les inclure dans la démarche.

Le but de ce temps est d'informer les services des communautés de communes du projet, pour récupérer, après conventionnement, les données des propriétaires concernées par le tracé de ce sentier, au travers de la servitude de marchepied, et les informer qu'une étude de faisabilité environnementale va avoir lieu dans l'optique du passage de ce sentier.

M. Boussard informe que cette réunion ne doit pas être technique mais politique, car si un propriétaire est mécontent, c'est à la mairie qu'il ira se plaindre, et que les élus des territoires concernés doivent être informés.

Mme Latouche répond qu'effectivement, un courrier sera diffusé auprès des propriétaires pour les prévenir que, sur une période donnée, un prestataire fera un passage sur leur parcelle pour les avertir. Le Conseil de Développement est au courant de cette démarche.

M. Weber Régnier précise que cette réunion reste technique, et qu'un Comité de Pilotage réunissant l'ensemble des acteurs devra être convié (Elus, Chambre d'Agriculture, Agence de l'Eau, services de l'Etat, Développeurs territoriaux du département, techniciens des CC et Office du Tourisme) afin de faire une information à tous, avec un zoom sur l'ensemble des communes concernées.

M. Boiziau valide le principe du Comité technique dans un premier temps, et du Comité de Pilotage en second. Il est proposé que le comité de pilotage comprenne les présidents d'intercommunalités ainsi que les maires des communes concernées. M. Boiziau précise que dans le cadre de la GEMAPI, les syndicats mixtes ne doivent pas être oubliés. Également, si une notion de travaux est abordée, un conventionnement spécifique par propriétaire doit être abordé.

M. Weber Régnier précise les étapes à suivre :

1. Un échange de premier niveau est fait avec les techniciens des communautés de communes.
2. Les données SIG du tracé vont être passées aux techniciens des CC pour pouvoir remonter les informations propriétaires, et pouvoir préparer les courriers comprenant le formulaire de droit d'accès.
3. Un comité de pilotage, réunissant l'ensemble des acteurs cités ci-avant, va être réalisé.
4. Le but est que le CPIE puisse démarrer au printemps.

M. Boussard précise que là où il y a propriétaire, il y a aussi locataire et qu'il ne faut pas les oublier dans la boucle d'information.

M. Hubert précise que les propriétaires doivent se sentir partie prenante d'un projet collectif, où ils peuvent sentir que leur servitude de passage sera une pierre à l'édifice du projet.

POINT 4 : Information PTRE, Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique

Une continuité de service existe depuis le 02 janvier. France Nature Environnement Sarthe sont présents derrière la ligne téléphonique.

Les visuels ont entièrement été repris.

M. Weber Régnier rend compte du planning à venir, du fait que les permanences ont été calées sur la base des calendriers de permanence OPAH-OPAH-RU des communautés de communes afin d'avoir une visibilité et une harmonisation des permanences d'aides aux travaux pour tous les propriétaires du territoire.

M. Chauvin précise que, concernant la Flèche, il est préférable que la personne qui sera l'interlocuteur.ice pour l'OPAH-RU, puisque SOLIHA couvre l'OPAH-RU et la PTRE, soit la même sur la journée pour faciliter ces échanges.

POINTS ET QUESTIONS DIVERSES

Mme Latouche rappelle que le recrutement d'un stagiaire avait été validé pour le projet des Sentiers, que la fiche de poste est en cours d'écriture et qu'elle sera diffusée sous peu au sein des écoles.

M. Chauvin précise que le contenu de cette fiche de stage peut intéresser des élèves de l'ESGT, et qu'il peut faire passer cette fiche.

M. Weber Régnier informe de la venue de la SEM Mauges Energies, qui interviendra au début du prochain Comité Syndical pour se présenter et présenter un retour d'expérience.

Mme Latouche précise que pour les prochaines Etats Généraux des Pôles et Pays qui se dérouleront à la Rochelle les 1^{er} et 2 février 2024, un élu de chaque communauté de communes sera présent et remercie les élus de cet investissement personnel. Un retour de ces Etats Généraux sera fait.

Mme Grelet-Certenais demande si les missions culturelles du Pays vont être redéfinies, revisitées avant la fin du mandat en cours. Cette question est soulevée à l'échelle de la communauté de communes du Pays Fléchois. Il est estimé que les communautés de communes peuvent travailler le volet culturel en interne. La fin du CLEA permettrait de travailler la clôture de cette mission, souhait exprimé par les élus du pays fléchois et donc, par quels moyens pourrait-on s'y prendre sur 2024 ?

Mme Latouche répond que la fin du CLEA amène la fin des financements. Le PETR ne peut pas financer 100% de ses actions sans subventions. Les entretiens individuels sont prévus dans les jours à venir, et la mission donnée aux agents du PETR en lien avec la culture et les politiques contractuelles de trouver des sources de financements auxiliaires pour compenser le CLEA qui s'arrête. Car des financements doivent être trouvés pour compenser le manque de recettes du CLEA. Ce sujet sera abordé en commission Culture – Patrimoine. La prochaine commission de ce type se déroule le 07/02 prochain.

<p>Le prochain Comité syndical a lieu le 23 janvier 2024 avec pour objet principal la présentation de la clôture de l'exercice budgétaire 2023</p>
--